

Actions prioritaires du Plan

(Liste non-exhaustive)

Pour le bâti

- Rénov-Energie : accompagnement personnalisé dans la rénovation énergétique des bâtiments privés
- Accès à un conseiller en énergie communal
- Prime audit logement
- Organisation d'achats groupés d'énergie verte et autres matériaux

Pour le transport

- Déploiement de l'infrastructure et du stationnement cyclable
- Amélioration des réseaux pédestres
- Gratuité des navettes 14 et 15 vers les gares
- Mise en place de voitures partagées et promotion du partage de véhicules entre particuliers
- Télétravail pour le personnel communal

Pour les autres secteurs

- Ecoefficiency au niveau de l'éclairage public
- Valorisation des circuits courts

Pour la production d'énergie renouvelable

- Soutien aux communautés d'énergie renouvelable
- Production d'énergie renouvelable dans les bâtiments publics

Pour l'adaptation

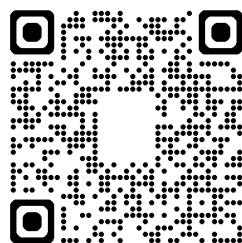
- Création d'un îlot de fraîcheur vert ouvert au public à proximité du quartier des Papeteries
- Suivi et contrôle des abattages d'arbres
- Adaptation des outils d'urbanisme

Rendez-vous sur www.rixensart.be (ou scannez le QR code) pour découvrir l'intégralité de CLIMARIX, le Plan Climat de Rixensart.

Ensemble, relevons ce défi !



Editeur responsable : Sylvie Van den Eynde-Cayphas - Avenue de Merode 75 - 1330 Rixensart



Plan d'Actions Énergie Durable Climat (PAEDC)

Avenue de Merode 75
1330 Rixensart
www.rixensart.be



L'ENGAGEMENT DE LA COMMUNE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques sont à présent une certitude au niveau mondial.

Le rapport du GIEC met en évidence l'origine et les responsabilités humaines liées à ce phénomène.

Toutes les parties du globe sont susceptibles d'être affectées et il n'y a pas un secteur d'activité qui n'en ressentira pas les effets. Il y a donc lieu de s'y préparer, dans une démarche d'adaptation.

Pour faire face à ce défi, la Commune de Rixensart s'est engagée, en signant la Convention des Maires :

- à réduire de 55 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, par rapport au niveau de 1990
- à réduire la précarité énergétique
- à renforcer sa résilience face aux changements climatiques

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, la Commune s'est dotée d'un Plan d'Actions Energie Durable Climat (PAEDC) appelé CLIMARIX et conçu en dialogue avec tous les acteurs concernés.



UN DIAGNOSTIC ET UN PLAN D'ACTIONS

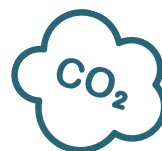
Voici ce qu'indique le diagnostic réalisé à Rixensart :

En 2019, le total des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire s'élevait à près de

97.000 tonnes de CO₂

Ces émissions proviennent essentiellement de 3 secteurs :

- le logement (40 %),
- le transport (34 %),
- le tertiaire (16 %).



En 2019, la part des besoins énergétiques couverte par la production d'énergies renouvelables à Rixensart s'élevait à

3 %



Des **vulnérabilités** ont été identifiées pour le territoire de Rixensart, et notamment les îlots de chaleur et les inondations induits par la forte urbanisation (ce qui présente un risque pour la santé des personnes sensibles).

La commune met en œuvre, depuis 2011, une politique de développement durable.



Les actions menées dans ce cadre ont permis une **diminution de 12 % des émissions de gaz à effet de serre produites sur le territoire, entre 2006 et 2019.**

Mais cela reste insuffisant. Pour atteindre l'objectif de -55 %, **nous devons encore réduire nos émissions sur le territoire de Rixensart de**

- 43 % d'ici 2030

VOTRE ENGAGEMENT EST ESSENTIEL

Sachant que les émissions liées au fonctionnement de l'administration communale ne représentent que 1 % des émissions locales, il est nécessaire de **travailler sur tous les secteurs et avec tous les citoyens afin d'atteindre nos objectifs.**

Avec près de 50 actions et un budget de plus de 11 millions d'euros d'ici 2030

La Commune est non seulement leader dans la diminution de ses propres émissions mais accompagne également les changements pour les autres acteurs du territoire.

Dès à présent, vous pouvez consulter le plan CLIMARIX, bénéficier du soutien de la Commune et contribuer à la réduction des émissions territoriales, notamment par les actions suivantes :

- Réduire votre consommation d'énergie
- Isoler votre habitation
- Utiliser de l'énergie renouvelable
- Réduire le nombre de kilomètres que vous parcourez en voiture
- Eviter d'abattre et en plantant des arbres
- Opter pour une alimentation plus durable

